

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 51 (1989)

**Heft:** 3

**Rubrik:** Actualités

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

eaux. Pour traiter des éléments de construction en bois destinés à des locaux abritant du fourrage ou des denrées alimentaires, seuls des produits autorisés par le Service fédéral de l'hygiène publique sont acceptés.

Lors de l'utilisation des produits de préservation du bois, il convient de respecter les directives de l'Office fédéral de la santé publique sur le «Commerce de produits toxiques», ainsi que l'ordonnance sur les denrées alimentaires. Pour les denrées alimentaires et les matières fourragères les restrictions périodiquement publiées par le Service du contrôle des denrées alimentaires de l'Office fédéral de la santé publique font foi.

Les restes de produits de préservation ne doivent être déversés ni dans les eaux usées (toxicité pour les poissons), ni dans les ordures (risque d'explosion imputable aux solvants). Ils doivent être confiés pour élimination au fabricant ou à une entreprise spécialisée – en indiquant le type de produit utilisé.

## Contrôle et entretien

Selon les sollicitations mécaniques ou biologiques subies par l'ouvrage en bois, resp. les sollicitations par l'humidité et les intempéries, des contrôles doivent être effectués à intervalles réguliers. En règle générale, des éléments de construction exposés aux intempéries doivent être contrôlés tous les 2 à 3 ans. Il est également recommandé de contrôler périodiquement (environ tous les 5 ans) les charpentes et, si le bois est attaqué par des parasites, de prendre les mesures d'assainissement nécessaires.

## Répertoire de la protection contre l'incendie 1989

L'Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI) vient de publier la nouvelle édition annuelle du «Répertoire de la protection contre l'incendie». Tous les matériaux de construction approuvés par la police du feu y figurent, ce qui en fait l'outil de travail par excellence des responsables dans ce domaine. L'approbation octroyée par l'AEAI est fondée sur l'expertise des matériaux par des stations d'essai neutres et officiellement reconnues. L'édition 1989 contient plus de 600 nouveaux produits homologués et environ 400 mutations.

Ce répertoire est en quelque sorte le cahier de référence des autorités cantonales et communales de la police du feu. Il est d'un intérêt évident pour les architectes, les entrepreneurs, les industriels et le maître d'ouvrage, car il renseigne sur les caractéristiques des matériaux de construction, des appareils de chauffage et des équipements complémentaires au sens de la protection contre l'incendie.

La publication du «Répertoire de la protection contre l'incendie» favorise la prévention des in-

cendies en mentionnant les produits approuvés par la police du feu et correspondant aux critères actuels de protection contre le feu. Par ailleurs, ce répertoire sert de source d'information et doit contribuer à éviter les malentendus ou les différends qui pourraient surgir.

Conformément aux prescriptions générales sur la police du feu, ce répertoire contient les titres suivants: matériaux et parties de construction, appareils de chauffage, installations de détection et d'extinction d'incendie et autres équipements techniques. Il comprend en outre une liste de produits classifiables selon des règles, normes et directives reconnues. A la fin se trouve une liste des directives pour les prescriptions sur la police du feu en vigueur.

Le répertoire peut être commandé par écrit ou par téléphone auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI), Bundesgasse 20, 3011 Berne, tél. 031 - 22 32 46. Cet ouvrage de 240 pages est offert au prix avantageux de frs. 15.– l'exemplaire isolé et frs. 12.– l'exemplaire en abonnement.

## Mesures d'assainissement

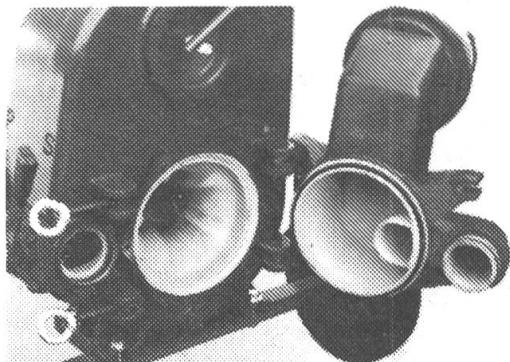
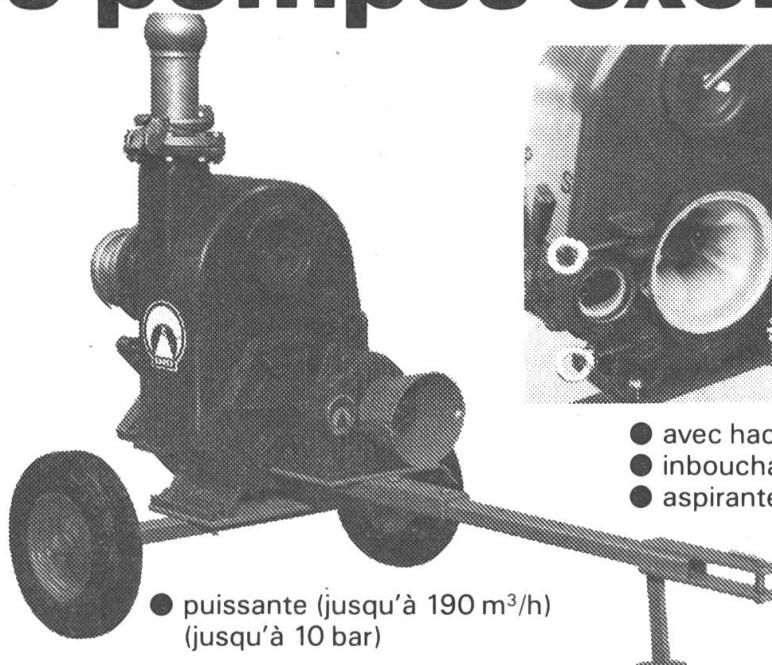
De telles mesures doivent être prises en cas d'attaque par des champignons ou des insectes. Des directives séparées consacrées à ce thème sont en cours de préparation. Il est par ailleurs recommandé de confier les travaux d'assainissement à des spécialistes en possession d'un certificat de capacité de Lignum.

Pour d'autres informations à ce sujet:

Union Suisse en faveur du bois  
Office Romand  
En Budron H 6  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Téléphone 021 - 32 62 23

# **BAUER MAGNUM**

## **Les pompes exclusives**



- avec hachoir
- inbouchable
- aspirante (jusqu'à 6 m)

- puissante (jusqu'à 190 m³/h)  
(jusqu'à 10 bar)

### **Une MAGNUM à tout faire**

rigolage de lisier – hâchage – brassage – remplissage – épandage – arrosage

par ex. **Citerne  
MAGNUM**

5800 l, Tandem,  
tuyau d'aspiration 5m,  
Lance-Lisier, diffuseur, éclairage,  
arbre à cardan à grand angle

**complet**  
**Fr. 18'880.—**



**MESSEMER + BAUER 15 ans  
rentable à des prix nets:**

p.e.: Citerne à pression 4000 l

Fr. 10'700.—

p.e.: Mélangeur (electro) 10 CV

Fr. 2'950.—

p.e.: Mélangeur (tracteur) 4 m

Fr. 3'190.—

p.e.: Citerne combinée 3000 l

Fr. 12'900.—

p.e.: RAINSTAR

pour eau 65 mm x 200m dès Fr. 8'900.—

pour purrin + eau

85 mm x 250 m

Fr. 21'560.—

**Exposition  
permanente  
à Moudon**

**Ernst Messer SA**

**1510 Moudon, Tél. 021 905 15 74**

**MESSER**